



CRETS EN BELLEDONNE

22 JAN. 2018

RÉCEPTION COURRIER

MAIRIE DE CRETS EN BELLEDONNE
M. Jean-François FRANCHINI
Maire Adjoint Délégué à l'Urbanisme
PLACE DE LA MAIRIE
SAINT PIERRE D'ALLEVARD
38830 CRETS EN BELLEDONNE

Direction Economie
Références : YL / PF - T8N12-4C
Contact : territoires@cma-isere.fr

Grenoble, le 12 janvier 2017

Objet : Elaboration PLU

Monsieur le Maire-Adjoint Délégué à l'Urbanisme,

Par courrier daté du 19 octobre 2017, vous avez sollicité l'avis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère sur le projet de PLU de votre commune.

A la vue des documents qui m'ont été remis et en tant que Président, j'émet un avis favorable dans la mesure où vous semblez avoir intégré les besoins et les attentes de l'artisanat. Je ne peux que vous inciter à poursuivre dans cette direction.

Nous sommes également à votre disposition pour vous apporter des éléments d'expertise nécessaires à l'implantation et au développement des entreprises artisanales de votre commune au-delà des outils urbanistiques et réglementaires. En effet, d'autres leviers sont à votre disposition pour recréer une dynamique commerciale avec d'éventuels travaux d'embellissement mais également la professionnalisation des entreprises artisanales.

M. Yoann LEHMANN, Chargé de mission au sein de mon établissement, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire-Adjoint Délégué à l'Urbanisme, mes salutations distinguées.

SIÈGE GRENOBLE
ZAC Bouchayer-Viallet
20, rue des Arts et Métiers
CS 20055
38026 Grenoble Cedex 1

SITE DE VIENNE
2, place Saint Pierre
CS 30369
38217 Vienne Cedex

SITE DE VILLEFONTAINE
PÔLE FORMATION
Maison des Entreprises
23, rue Condorcet
38090 Villefontaine

Tél. : 04 76 70 82 09
Fax : 04 76 70 82 59

SITE DE BOURGOIN-JALLIEU
EFMA
10, rue Saint Honoré
Champ-Fleuri - CS 24013
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex

Tél. : 04 74 43 67 00
Fax : 04 74 43 67 08

www.cma-isere.fr



Philippe HERSEN
Président

P.J : Fiches « Agir pour l'artisanat de votre territoire »